

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMIENS

6582940

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 17/09/2021
Retour Préfecture : 17/09/2021**Séance du jeudi 16 septembre 2021**

Nombre de conseillers en exercice : 55

Date de la convocation (affichée à la porte de la mairie d'Amiens et adressée aux conseillers) : 10/09/2021

Début de la séance : 18h09

Fin de la séance : 23h22

Nombre de votants : 54

Le compte-rendu analytique de la séance du jeudi 16 septembre 2021 sera affiché à la mairie d'Amiens le 24/09/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Séance présidée par :** B.FOURE**Objet :** 26 - ZAC BOREALIA 2. Avis sur le dossier de création comprenant l'étude d'impact.**Membres présents :** Mme FOURÉ, M. GEST, Mme SAVARIEGO, M. DE JENLIS, Mme LAVALLARD, M. SAVREUX, Mme VERRIER, M. BIENAIMÉ, Mme DELÉTRÉ, M. DÈCLE, Mme RODINGER, M. LORIC, Mme BOUCHEZ, M. RIFFLART, Mme BEN MOKHTAR, M. DOREZ, Mme DEVAUX, M. DUFLOT, Mme HAMADI, M. MERCUZOT, Mme CLECH, MM. DOMISE, JARDÉ, Mme LE CLERCQ, M. STENGEL, Mme ROY, M. FOUCAULT, Mme GALLIOT, M. THÉVENIAUD, Mme BRUNEL, M. LHERMITTE, Mme BOHAIN, M. RIFFIOD, Mme DELAHOUSSE, M. BEAUVARLET, Mme MAKDASSI, M. DESCOMBES, Mme DEVÈZE, MM. HECQUET, PRADAT, Mme BECKER, M. BARA, Mme THÉROUIN, M. VOULMINOT, Mme DESBUREAUX, M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR, M. BAÏS, Mme DELATTRE, M. DESCHAMPS, Mme VAGNIEZ, M. MELNISANCOT.**Membres empêchés :**

M. MÉTAY (pouvoir à M. DESCHAMPS), Mme BELLINA (pouvoir à Mme VAGNIEZ) et Mme DERIVERY se sont excusés.

La séance a été suspendue de 18h19 à 18h47 (point n°3). Mmes BOHAIN et BRUNEL sont arrivées à 18h15 (point n°3), Mme BEN MOKHTAR et M. DOMISE sont arrivés à 18h19 (point n°3), M. MELNISANCOT (pouvoir à M. DESCHAMPS) est arrivé à 18h35 (point n°3), Mme SAVARIEGO (pouvoir à Mme FOURÉ) est arrivée à 18h50 (point n°5), M. DUFLOT (pouvoir à Mme BOUCHEZ) est arrivé à 19h20 (point n°3), M. STENGEL (pouvoir à Mme LAVALLARD) est arrivé à 19h30 (point n°3), Mme DELÉTRÉ (pouvoir à M. GEST) est arrivée à 20h19 (point n°16).

M. FOUCAULT (pouvoir à M. DUFLOT) a quitté la séance à 22h09 (point n°30), M.

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMIENS

Séance du jeudi 16 septembre 2021

DOMISE (pouvoir à M. DÈCLE) a quitté la séance à 22h15 (point n°40), Mme DELÉTRÉ a quitté la séance à 22h29 (point n°45), M. THÉVENIAUD a quitté la séance à 22h32 (point n°45), Mme BRUNEL a quitté la séance à 23h12 (point n°45), MM. RIFFLART et DUFLOT (pouvoir de M. FOUCAULT) ont quitté la séance à 23h17 (point n°45).

Annie VERRIER donne lecture du rapport suivant

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMIENS

Séance du jeudi 16 septembre 2021

Point n° 26

Objet : ZAC BOREALIA 2. Avis sur le dossier de création comprenant l'étude d'impact.

Dans un contexte où l'offre foncière à destination économique tend à se raréfier sur l'agglomération amiénoise, et ce pour l'ensemble des typologies et des surfaces d'activités, Amiens Métropole souhaite développer un nouveau secteur d'aménagement à vocation économique à l'ouest de son territoire, en continuité de la ZAC Renancourt en cours de réalisation.

Aussi, la communauté d'agglomération prend aujourd'hui l'initiative de la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) BOREALIA 2 sur un périmètre d'environ 62 ha, situé exclusivement sur le territoire de la Ville d'Amiens, inscrit dans le Schéma Cohérence Territoriale (SCoT) du pays du Grand Amiénois et correspondant aux secteurs 2AU au Nord de l'avenue de Grâce et 1AU au Sud de l'avenue de Grâce inscrits au Plan Local d'Urbanisme d'Amiens.

Les objectifs poursuivis pour cette nouvelle ZAC visent à développer un projet de qualité dans une démarche de développement durable s'inscrivant notamment dans les grands objectifs de la Troisième Révolution Industrielle en Hauts-de-France (REV3).

Dans ce cadre et conformément aux dispositions des articles L.122-1 et R. 122-7 du code de l'environnement, le projet de dossier de création de la ZAC comprenant l'étude d'impact est soumis pour avis à la Ville d'Amiens qui est intéressée par le projet de ZAC au regard de ses incidences environnementales notables sur son territoire.

C'est pourquoi,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMIENS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 122-1 et R. 122-7,

Vu le Schéma Cohérence Territoriale du Grand Amiénois approuvé le 21 décembre 2012,

Vu le plan local d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la Ville d'Amiens,

Vu le courrier d'Amiens Métropole en date du 3 août 2021, sollicitant l'avis officiel de la Ville d'Amiens sur le dossier de création de la ZAC BOREALIA 2 comprenant l'étude environnementale,

Vu le dossier de création de la ZAC BOREALIA 2 comprenant les documents suivants :

- un plan de situation,
- un plan de délimitation,

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMIENS

Séance du jeudi 16 septembre 2021

- un rapport de présentation,
- l'évaluation environnementale et ses annexes,
- un résumé non technique de l'évaluation environnementale.

DÉLIBÈRE

Article 1 : il est émis un avis favorable sur le dossier de création la ZAC BOREALIA 2 comprenant l'étude d'impact.

Article 2 : le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Amiens,

Adopté

 

Brigitte FOURÉ